

Image not found or type unknown



Contrat de travail collectif en mairie

Par **eLeNa59**, le **10/08/2012 à 18:50**

Bonjour, rnrncela fait maintenant plusieurs années que je suis professeur de musique embauchée en CDD du 1er septembre au 31 juillet par une mairie. rnMon contrat n'est pas un contrat individuel, tous les noms des professeurs sont inscrits et nous signons tous un seul exemplaire qui sera par la suite photocopié puis distribué a chaque professeur rncela est-il normal? doit-on passer en cdi au bout de plusieurs années d'ancienneté? rnrnCordialement